

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

PARTIE 2

Question 40 **Référence:** *SCGM-19, document 14 – Annexe F- page 1, section 1, lignes 6 à 8*

'Les économies de gaz naturel, d'électricité et d'eau estimées constituent les principales composantes qui servent à mesurer les bénéfices d'un programme d'efficacité énergétique.'

40.1 - Si les économies de gaz naturel, d'électricité et d'eau sont les principales composantes servant à mesurer les bénéfices d'un programme d'efficacité énergétique, veuillez dresser une liste complète des autres composantes non citées par le document, quantifier le cas échéant, et indiquer pourquoi SCGM n'a pas jugé bon de les inclure dans ses calculs et dans le document.

Réponse 40

40.1 Les composantes choisies sont identiques à celles considérées chez les autres DGN consultés. Il s'agit des bénéfices tangibles. Pour ce qui est des autres bénéfices, il s'agit de bénéfices intangibles. Par exemple, il pourrait y avoir des bénéfices au niveau du bruit, de qualité de l'air et de la température ambiante, mais ceux-ci ne seront pas considérés.